



## La bibliothèque



La Bibliothèque de Chauenne vous accueille tous les lundis de 16h30 à 19h et tous les samedis de 10h30 à 11h30.

## Dans ce numéro...

Dossier: Le frelon asiatique 1

Le frelon asiatique (suite) 2

CCAS / Le permis à 1€/jour 3

Travaux de la Route de Noironte / Révision du code de la route 4



## Le frelon asiatique ...

A Chauenne, deux nids de frelons ont été identifiés. Sachant que le mois d'octobre est propice à la création de nouvelles colonies, nous consacrons ce mois-ci deux pages de notre Commune info au frelon Asiatique.

### Le reconnaître



Le frelon asiatique est présent dans presque tous les départements français.

Ennemi du jardinier, il s'attaque aux vergers et aux abeilles qui sont de véritables atouts pour l'écosystème et doivent impérativement être protégées.

Le frelon asiatique est un insecte plus gros qu'une guêpe, qui mesure 3 cm.

De son vrai nom **Vespa Velutina**, on le repère grâce à sa couleur noire et son unique bande jaune orangé. A la différence, le frelon européen est presque entièrement jaune et rayé de noir.

Le nid du frelon asiatique est une boule faite d'écorces et de bois tendre, qui peut mesurer jusqu'à 1,20 m. Il peut être à plus de 10 m d'altitude et se situe toujours en pleine lumière. Les frelons asiatiques font leur nid dans la cime d'un arbre, dans la cabane du jardin, à proximité d'un point d'eau, dans un interstice du mur de la maison... L'entrée du nid est latérale.

Ne touchez jamais un nid de frelon asiatique et restez le plus éloigné possible. Les frelons asiatiques, s'ils se sentent menacés près du nid, peuvent attaquer à plusieurs.

### Historique dans le Doubs

Les premiers frelons ont été découverts à Seloncourt et Valentigney en 2016.

En 2017, 2 nids à Mandeure (détruits) et 1 à Valentigney.

Un nid de frelon asiatique a été vu à L'Isle sur le Doubs en septembre 2018.

Un frelon asiatique a été capturé le lundi de Pâques 2019 à Orchamps Vennes. La personne qui l'a capturé voulait détruire des guêpes fondatrices qui sortent à cette période.

Le frelon a aussi été vu à Marchaux, Besançon et Saint-Vit.

Pour l'instant la propagation semble lente mais les deux années passées n'ont pas été favorables pour les insectes. Il faut rester vigilant, surtout en automne où les populations sont à leur apogée.

### Lutte

En France, le plan national de lutte contre le frelon asiatique est diffusé depuis avril 2022 par l'ensemble des structures sanitaires apicoles. Sur le terrain, une majorité de GDSA (Groupement de Défense Sanitaire Apicole) et d'OVS (Organisme à Vocation Sanitaire) ont mis en place des protocoles de lutte adaptés à leur situation.

La lutte contre le frelon asiatique est complexe et ne peut être efficace que dans le cadre d'une lutte coordonnée au niveau national. Il n'existe pas de piège ni de recette miracle, il faut donc trouver l'équilibre entre la protection des colonies vis-à-vis des frelons et la protection de la biodiversité.

Le plan national de lutte contre les structures a été diffusé auprès de toutes les structures apicoles.

En 2022, les pertes dues à une présence massive de frelons asiatiques devant les ruches, se sont révélées les plus importantes jamais subies, parfois jusqu'à 100% des colonies pour certains ruchers.

Ce plan a pour objectif de réduire la pression de prédation sur les ruches. La destruction des nids primaires et secondaires de façon précoce est essentielle au contrôle des populations de frelons asiatiques.

Un piégeage de printemps raisonné autour des ruchers fortement impactés permet ainsi de réduire le nombre de nids à détruire ainsi que le stress sur les colonies.

## Le frelon asiatique ...

### Enjeux:

Ce prédateur se nourrit essentiellement d'insectes et s'attaque plus particulièrement aux abeilles riches en protéines, mais aussi de liquides sucrés : miel, nectar... pour nourrir les larves.

### Frelon asiatique : Prédation sur mes ruches, que faire ?

Que faire ? - Lien Youtube- Cliquez ici



Puis plus tard dans la saison, il s'attaque aux vergers mangeant la chair des fruits. Il attaque directement les abeilles à l'entrée des ruches, mais les chasse également pendant qu'elles butinent. Souvent positionné en vol stationnaire devant l'entrée des ruches, le frelon asiatique se rue sur les butineuses chargées de pollen. Stressées par sa présence, toute l'organisation de la ruche est perturbée. Les abeilles sortent de moins en moins, peu à peu l'activité cesse, ne s'approvisionnant plus, les abeilles cessent de pondre, entraînant progressivement la mort de la colonie.

Il faut savoir qu'il y a danger pour une ruche quand il y a au moins 3 frelons asiatiques en vol stationnaire devant l'entrée de celle-ci. C'est en été qu'il est le plus redoutable. A plusieurs, ils peuvent détruire une ruche en très peu de temps. Après avoir tué ouvrières et gardiennes, ils entrent à l'intérieur pour piller le couvain.

### Comment le piéger ?

Il n'est pas utile de le piéger dans votre rucher si vous n'en voyez pas dans celui-ci (au risque de les attirer) mais plutôt dans un périmètre de 25 à 150 mètres.

Pour cela il est recommandé d'utiliser les pièges nasses qui sont plus sélectifs. Vous trouverez la liste des communes infectées sur le site : <https://www.gdsapicole25.com/>.

Il ne sera pas utile de poursuivre ce piégeage au-delà du mois de mai. Il faudra le remettre en place avant la fin de la saison apicole dans les ruchers cette fois-ci, si vous remarquez que le frelon attaque vos ruches.

Pour une meilleure cartographie du niveau d'infection dans notre département, vous pouvez faire des signalements d'insectes observés et de nids de frelons sur le site <https://lefrelon.com>

Pour améliorer le fonctionnement du plan de lutte, le GDSA\* du Doubs est toujours à la recherche de « référents frelon asiatique » pour quadriller plus étroitement le département. Le référent est avant tout un apiculteur de terrain, il confirme la présence de frelons et/ou de nids dans son secteur.

Cela permet d'être plus réactif et de faire intervenir les entreprises de destruction de nids le plus tôt possible.

Nous ne demanderons jamais à un référent de détruire par lui-même un nid de frelons asiatiques car il faut être équipé pour ne pas

### Ateliers pièges à frelons asiatiques

Un atelier confection de pièges sera animé par Monsieur Yvon Grillet, référent agréé pour la lutte contre les frelons asiatiques

**Le 14 octobre 2023. Inscription en mairie aux horaires d'ouverture.**

Dernier délai : lundi 9 octobre 2023 à 12 h

03 81 55 03 30 ou par mail : [mairie.chaucenne@wanadoo.fr](mailto:mairie.chaucenne@wanadoo.fr)

Vous munir de bouteilles plastiques vides et de planchettes de bois

Sources: *Groupement de défense sanitaire apicole du Doubs (Liaison N°42 Mars 2023); La santé de l'abeille N° 315 Mai-juin 2023;*

[Maison-travaux.fr](http://Maison-travaux.fr)

\*GDSA : *Groupement de défense sanitaire apicole*

## CCAS...

### Carte Avantages Jeunes

Comme Aurélien JOLY, 43 jeunes ont reçu, pour la deuxième année, leur carte jeune pour la saison 2023-2024. Cette carte offre de multiples avantages pour les 12-23 ans que ce soit pour leurs loisirs ou pour accompagner leurs études. Le petit guide remis avec la carte leur donne toutes les clés pour bénéficier d'un maximum d'avantages.



### Repas de convivialité

Les seniors de notre commune (*on le devient à partir de 65 ans*) cocheront sur leur agenda la date du 25 novembre 2023 pour participer au repas de la convivialité.

Une invitation vous parviendra ultérieurement et vous précisera le lieu retenu.

## Financer son permis...

### Le permis à 1 €/jour

L'opération « permis à un euro par jour » facilite le financement d'une formation à la conduite de véhicules de la catégorie automobile (permis B – véhicules légers) et moto (permis A).

### Le permis à 1 € par jour, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un prêt dont les intérêts sont payés par l'État.

Le « permis à un euro par jour » a été mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite, pour aider les **jeunes de 15 à 25 ans révolus** de bénéficier d'une facilité de paiement de leur formation au permis de conduire. Le coût total de la formation au permis ne change pas mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts. Attention : un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

#### Pour quel montant de prêt?

600, 800, 1 000 ou 1 200 €, pour une première inscription à une formation à la catégorie A et B du permis de conduire.

300 € en cas d'échec à l'épreuve pratique du permis de conduire afin de financer une formation complémentaire en vue de l'obtention de la même catégorie de permis de conduire.

#### Qui peut en bénéficier?

Tous les jeunes qui ont entre 15 et 25 ans révolus à la date de signature d'un contrat de formation dans une école de conduite partenaire, sous réserve que l'établissement financier accepte le dossier du candidat.

#### Comment en bénéficier?

Le candidat majeur doit directement contracter le prêt avec l'établissement financier. Pour cela, trois possibilités s'offrent à lui selon ses capacités financières et les discussions engagées avec l'organisme prêteur :

- soit il fournit un justificatif de revenus avec des revenus suffisants pour rembourser les 30 € par mois ;
- soit il garantit le remboursement de son prêt par l'apport d'une caution ;
- soit il s'inscrit dans le cadre d'un co-emprunt (c'est-à-dire que le jeune et une tierce personne empruntent ensemble) afin d'augmenter les chances d'avoir une réponse positive de l'établissement de crédit.

Si le candidat est mineur (dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite), ce sont les parents qui empruntent pour le compte du jeune candidat. (Source : Sécurité Routière)



## Les travaux de la route de Noironte...

La route du bois de Noironte est rouverte à la circulation après les travaux réalisés par l'entreprise Bonnefoy. Un tapis en enrobé remplace les nids de poules et autres accrocs de la chaussée. Cette liaison forestière a été prise en charge à 80 % par des fonds européens au titre de la desserte de la forêt communale. Le cahier des charges prévoyait un revêtement de type émulsion, mais l'entreprise a jugé préférable compte tenu de son exposition de le remplacer par ce type d'enrobé. L'Europe exige que cette chaussée supporte le passage des engins d'exploitation de la forêt pendant une durée minimale de 10 ans. Les 20 % restant de financement ont été pris en charge par G.B.M. Cette route rénovée garde une largeur de chaussée volontairement limitée et conserve surtout une limitation de vitesse à 30 km/h afin de rester un espace forestier apaisé où chacun doit pouvoir profiter de ce riche milieu en toute sécurité.

La commune a participé, avec GBM et avec le Département, à la mise en place du plateau surélevé au carrefour RD8/Bois de Noironte/Grande Rue. Cet équipement a pour vocation essentielle de prévenir les usagers de la départementale de l'entrée ou la sortie de notre agglomération. En conséquence, ils sont invités à moduler leur vitesse tout en respectant les priorités. Les premiers retours de la mise en place de ce plateau sont positifs et se traduisent par une réduction sensible de la vitesse sur la RD8 dans la traversée du village entre les plateaux surélevés.



## Révision du code de la Route...

Longtemps annoncé et souvent reporté en raison de l'indisponibilité de notre intervenant, le CCAS est en mesure de vous proposer un mois de novembre studieux, consacré à la révision du code de la route.

L'association Agir solidarité Franche-Comté, école de conduite solidaire basée à Besançon, animera quatre séances de 2 h les mardis matin 7, 14, 21 et 28 novembre 2023 en salle de mairie, pour vous permettre de rafraîchir vos connaissances.

Inscription en mairie avant le 18 octobre, dans la limite de 20 personnes maxi. Une participation individuelle aux frais de 5€ pour l'ensemble des séances sera demandée.

Les inscriptions déjà reçues sont conservées, sauf avis contraire.



**AGIR SOLIDARITÉ FRANCHE-COMTÉ**  
Des bénévoles au service de l'insertion et de la solidarité

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site de la commune: <https://chaucenne.org/>

Mairie de Chauçenne - 21, grande rue 25170 Chauçenne • Tel.: 03 81 55 03 30 • 09 67 33 78 38 • [www.chaucenne.org](http://www.chaucenne.org)

Heures d'ouverture : lundi et mercredi de 13 h 30 à 18h